

<b>Organisation</b> - <b>Organisatie</b>	<b>Avantages</b> - <b>Voordelen</b>	<b>Détails</b> - <b>Details</b>
<b>Mutualité socialiste et syndicale du Luxembourg 323</b>  <b>Place de la Mutualité 1 6870 SAINT-HUBERT</b>  <b>Tél. : (061) 23 11 11</b> <b>Fax : (061) 61 28 67</b>	<b>Acupuncture</b>	Remboursement de 10 € par séance, avec un maximum de 6 séances par an et par bénéficiaire, Le traitement doit être dispensé par un prestataire reconnu par la mutualité Socialiste - Solidaris. (Attention 6 séances max. pour l'ensemble des thérapies alternatives)
	<b>Aide familiale</b>	Diverses tâches liées à l'entretien du logement, la préparation des repas ou l'hygiène... peuvent être effectuées (les tarifs d'application à la CSD sont les tarifs légaux).
	<b>Assistance à l'étranger</b>	Intervention dans les frais médicaux urgents à l'étranger dans l'EEE et les pays du bassin méditerranéen.
	<b>Audiologie</b>	Remboursement de 10% du ticket modérateur lors de l'achat de matériel auditif dans les magasins d'optique Point de Mire.
	<b>Bien être et détente</b>	un ensemble de partenaires se sont engagés à fournir diverses prestations de bien-être à des prix accessibles : massages, relaxation, sauna, bains relaxants, soins du visage... liste des partenaires ainsi que votre carte "Essentielle" disponibles en agence.
	<b>Biotélévigilance</b>	L'ouverture du dossier et l'installation du système de biotélévigilance de la CSD s'élèvent à 35 €. Remboursement de 15 €/mois pour la location.
	<b>Chiropraxie</b>	Remboursement de 10 € par séance, avec un maximum de 6 séances par an et par bénéficiaire, Le traitement doit être dispensé par un prestataire reconnu par la mutualité Socialiste - Solidaris. (Attention 6 séances max. pour l'ensemble des thérapies alternatives)
	<b>Complémentaire santé</b>	Remboursement du ticket modérateur pour les prestations des médecins généralistes et spécialistes, des kinésithérapeutes et des infirmiers, sans franchise et sans plafond pour les enfants de 0 à 3 ans.

<b>Complémentaire santé liée au DMG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 à 17 ans inclus, remboursement du ticket modérateur pour les prestations des médecins généralistes et spécialistes, des kinésithérapeutes et des infirmiers, sans franchise et sans plafond.</li> <li>• A partir de 18 ans, remboursement du ticket modérateur pour les consultations du généraliste, du gynécologue et de l'ophtalmologue.</li> <li>• Pour les 75 ans et plus, remboursement également du ticket modérateur pour les visites à domicile du généraliste.</li> </ul> <p>Ces remboursements se font avec une franchise de 25 €/an mais sans plafond.</p>
<b>Complémentaire santé hospitalisation enfants et adolescents</b>	<p>Remboursement des frais d'hospitalisation des enfants de moins de 18 ans. Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre âgé de moins de 18 ans,</li> <li>• Etre en ordre de cotisations,</li> <li>• Avoir été hospitalisé en Belgique</li> <li>• Le coût de cette hospitalisation doit être partiellement pris en charge par l'Assurance Obligatoire Soins de Santé.</li> </ul>
<b>Conseil conjugal et familial, juridique, sexologique et médical- Centre planning familial</b>	<p>Remboursement de 5 €/consultation (max 60 €/an).</p>
<b>Consultations juridiques- Centre planning familial</b>	<p>Remboursement de 5 €/consultation (max 60 €/an).</p>
<b>Consultation psychologique Mutualis</b>	<p>Remboursement de 20€ par consultation chez un psychologue agréé par Mutualis, avec un maximum de 8 séances par année civile à condition d'avoir un Dossier Médical Global.</p>

<b>Convalescence</b>	<p>La cure de convalescence doit être suivie dans un centre reconnu par la Mutualité Socialiste - Solidaris.</p> <p>Conditions:</p> <p>Un remboursement de 25,00 euros par jour avec un minimum de 7 jours et un maximum de 60 jours par an est accordé.</p> <p>La cure de convalescence doit être urgente : cela signifie que le patient souffre d'une pathologie aiguë ou d'une poussée aiguë d'une affection chronique, qui nécessite une convalescence immédiate.</p> <p>Cette convalescence doit suivre directement la sortie de l'hôpital ou il doit d'agir d'un accompagnement de soins urgents, d'une rééducation urgente ou encore d'un retrait temporaire du milieu de vie.</p>
<b>Dépistages</b>	<p>Cancer du sein:</p> <p>Remboursement (1x/2an) du ticket modérateur pour une mammographie ou une échographie.</p> <p>Cancer de la prostate:</p> <p>Remboursement (1 fois par an) du ticket modérateur pour un examen échotransrectal.</p> <p>Cancer du colon:</p> <p>Remboursement (maximum 1 fois par période de 3 ans) du ticket modérateur pour une colonoscopie.</p>
<b>Diététique</b>	<p>Intervention financière dans les frais de bilan ainsi que dans les frais de suivi diététique.</p> <p>L'intervention peut être renouvelée 12 mois après le bilan diététique initial</p> <p>Conditions:</p> <p>Frais de bilan diététique : intervention unique de 25 euros par an.</p> <p>Frais de suivi diététique : intervention pour 6 séances par an, maximum 12,50 euros par séance.</p> <p>Faire appel à un diététicien reconnu par la Mutualité Socialiste-Solidaris.</p> <p>Etre âgé de moins de 18 ans.</p>
<b>Garde à domicile</b>	<p>Tarif avantageux destinée aux personnes adultes dépendantes, cette garde est assurée par des auxiliaires polyvalentes et accordée après évaluation.</p>

<b>Garde d'enfants malades ou porteurs d'un handicap à domicile ou à l'hôpital</b>	<p>Pour les enfants de moins de 12 ans, remboursement de <b>1 €/h</b> pour les prestations d'Accueil Assistance (Promemploi).</p>
<b>Homéopathie</b>	<p>Remboursement de 25% du prix d'achat et avec un maximum de 150 euros par an et par affilié. Seuls les médicaments reconnus par la Mutualité Socialiste-Solidaris sont remboursés.</p>
<b>Location/Achat de matériel</b>	<p>Tarifs avantageux pour la location ou l'achat de matériel (voiturette, chaise percée, tribune, langes...) disponible dans les magasins de la CSD à Saint-Hubert et dans les agences d'Aye, Arlon, Hotton, Houffalize et Virton (sans frais de livraison). Selon les stocks, prêt gratuit pour les enfants à charge (maximum 25 ans).</p>
<b>Logopédie et Education audio-vocale</b>	<p>Remboursement partiel accordé jusqu'à l'âge de 18 ans. L'éducation audio-vocale fait également l'objet d'une intervention. Remboursement de 5€ par séance de logopédie chez le/la logopède pendant une période de 2 ans maximum avec accord du médecin conseil. Jusqu'à 520€ par an. Le nombre de séances indemnisables ne peut en aucun cas dépasser 208 par bénéficiaire. Remboursement de 5€ par séance d'éducation audio-vocale avec un maximum de 100 séances par an. Jusqu'à 500€ par an. Pour l'audio-vocale, la demande d'intervention doit être constituée d'un bilan logopédique et d'une prescription médicale réalisée par un ORL. Le logopède doit être agréé par l'INAMI.</p>
<b>Médecine manuelle</b>	<p>La médecine manuelle est une discipline récente dans la conception des soins aux personnes bien qu'elle ne soit pas une science nouvelle dans le monde de la médecine. La médecine manuelle fait partie de ces thérapies dites alternatives ou parallèles. Remboursement de 10 € par séance, avec un maximum de 6 séances par an et par bénéficiaire, le traitement doit être dispensé par un prestataire reconnu par la mutualité Socialiste - Solidaris (Attention 6 séances max. pour l'ensemble des thérapies alternatives)</p>

<b>Medi' Kids pour enfants gravement malade</b>	Prise en charge de la majorité des frais restant à charge après d'autres interventions légales pour les enfants jusque 19 ans. La franchise est de 650 € par année civile et par famille, néanmoins une intervention forfaitaire de 10% (avec un minimum de 10 €) est octroyée sur les montants admis avant atteinte de la franchise dans le cas des franchises non atteintes.
<b>Optique</b>	Pour les jeunes de moins de 18 ans, un remboursement de maximum 25 euros par année est accordé. Dans les magasins Point de Mire les affiliés de la Mutualité Socialiste - Solidaris bénéficient d'une réduction : - 30% jusqu'à 18 ans et - 20% pour les 18 ans et plus.
<b>Ostéopathie</b>	Intervention de 10 € par séance (6 séances max par an).
<b>Repas à domicile</b>	Repas chauds (potage, plat et dessert) livrés 6j/7 par la CSD. Possibilité d'un repas froid pour le dimanche ou les jours fériés ainsi que de menus de régime et de remplacement. Le prix dépend des revenus nets du ménage, tarif avantageux.
<b>Soins infirmiers</b>	Remboursement du ticket modérateur pour les soins dispensés par des infirmiers de la CSD ou par des infirmiers indépendants dans les zones non couvertes par la CSD. Condition d'octroi : renvoyer la facture de l'infirmier indépendant.
<b>Transport non urgent</b>	Tarifs préférentiels dans le cadre de déplacements directement liés à la maladie (vers l'hôpital, chez le médecin...) réalisés par des volontaires. Déplacement pour un examen médical: Dans un centre universitaire ou dans un centre hospitalier suite à une hospitalisation dans un service chirurgical, remboursement de maximum 12 trajets aller-retour : prix du transport en 2e classe pour un trajet en train/tram/bus <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,07 €/km pour la voiture</li> <li>• 0,20 €/km pour un V.S.L. ou un taxi</li> <li>• 0,50 €/km pour une ambulance</li> </ul>

<b>Vaccin</b>	Intervention de 25€/an dans les frais de vaccins anti-infectieux. Les vaccins doivent être repris sur la liste des vaccins reconnus par la mutualité.
---------------	---